

lui aussi depuis trois ou quatre mois où ils en étaient sur cette question du tarif. A une réunion de libéraux tenue récemment à Régina on a adopté une résolution qui se lit comme suit :

Il est de plus résolu que la population de l'ouest, particulièrement la classe agricole attend avec anxiété et confiance une révision du tarif conforme aux déclarations contenues dans le programme adopté à la convention d'Ottawa, révision que M. Fielding laissait entrevoir dans son récent discours sur le budget.

Régina n'est pas la seule ville où les libéraux soient sur le qui vive. L'autre soir il y a eu une assemblée libérale dans un club de Winnipeg. Les libéraux de cette ville sont dans l'indignation à la suite d'une déclaration faite récemment à Perth par le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) dans laquelle il disait :

Le tarif est une question réglée et est maintenant une chose du passé, parce que les libéraux ont résolu ce grand problème, et même s'ils en avaient le pouvoir, nos adversaires ne changeraient pas grand-chose au tarif actuel.

La résolution suivante fut en conséquence soumise à l'assemblée et le vote sera pris, je crois. Elle commence par rééciter la résolution adoptée par le parti libéral en 1893—

Nous dénonçons le principe de la protection comme radicalement faux et injuste envers la masse de la population et nous affirmons notre conviction que tout changement de tarif basé sur ce principe faillira nécessairement à délivrer le pays des fardeaux sous lesquels il gémit. Nous acceptons la lutte sur ce terrain et nous attendons avec la plus grande confiance le verdict des électeurs.

Puis la requête continue comme suit :

Attendu que le premier ministre actuel du Canada, l'honorable M. Laurier, parlant en faveur de la dite résolution à la dite convention a déclaré :

Je prétends que le système fiscal idéal est celui du libre-échange tel que pratiqué par l'Angleterre. Qu'il soit bien compris qu'à partir d'aujourd'hui il y a entre nous et le parti au pouvoir une ligne de démarcation bien tranchée. Son idéal est la protection, notre idéal est le libre-échange ; son but immédiat est la protection, le nôtre est un tarif uniquement pour les fins du revenu. C'est sur ce terrain que nous engageons la bataille.

Et attendu que l'honorable M. Fielding, ministre des Finances, dans un discours prononcé le 5 avril 1898, tel que rapporté dans les débats, dit :

“ Nous voulons nous mettre en garde contre les fréquents changements du tarif, contre les rapiécages du tarif, mais ayons soin de ne pas mettre le public sous l'impression que nous considérons le tarif comme définitif, parce qu'il n'en est pas ainsi. Que l'on ne suppose pas que le tarif soit réglé pour dix ans ni même pour cinq ans. Tant qu'il y aura des droits élevés il y aura nécessairement des demandes de changement dans le tarif. Rien n'est réglé tant que ce n'est pas réglé conformément à la justice et tant qu'il y aura des droits élevés nous pouvons nous attendre à ce que le peuple s'agite pour les faire réduire. Je crains

M. FOSTER.

qu'il n'y ait pas de repos pour le fabricant protégé.

Voici une phrase significative.

Je suis porté à croire, M. l'Orateur, qu'il devra payer d'une éternelle vigilance cette protection. Il doit toujours se tenir en garde contre des attaques qu'il sait devoir être incessantes. Nous disons en conséquence au fabricant que s'il désire la stabilité du tarif il ne peut l'atteindre que lorsque le tarif sera réduit à des proportions modérées ; et il existe aujourd'hui des droits si élevés que je suis sûr que le gouvernement ne voudra pas les rendre permanents.”

Il est en conséquence résolu que cette association désire consigner dans ses archives une déclaration qu'elle entend continuer son appui au programme libéral tel qu'adopté à la convention précitée, et qu'elle approuve les déclarations faites par l'honorable premier ministre (M. Laurier) à l'appui de ce programme et la position prise par l'honorable M. Fielding sur cette question, comme dit ci-dessus, savoir que le tarif n'est pas une question réglée et enterrée.

Cette résolution est maintenant devant le club libéral de Winnipeg, parce qu'une personne présente a demandé d'en différer l'adoption, afin de pouvoir s'assurer si le ministre de l'Intérieur a réellement fait cette déclaration. Mais qu'il l'ait faite ou non, les membres de ce club, ou du moins une partie d'entre eux, déclarent que les engagements pris par le premier ministre et ses collègues avant l'élection n'ont pas été tenus et ils leur demandent de les tenir.

A six heures la séance est suspendue.

Séance du soir.

M. FOSTER : J'ai dit que les clubs libéraux de Régina et Winnipeg ont demandé au gouvernement l'accomplissement des engagements pris, et qu'ils ont prétendu même qu'on cherche maintenant à en esquiver quelques-uns. J'ai rappelé certains de ces engagements pris par l'honorable premier ministre et on me permettra d'en citer d'autres faits par un ou deux de ses collègues. En voici un fait par le ministre actuel du Commerce.

Je dis que notre système fiscal a été une immense erreur, en tant qu'il était honnête tant soit peu, et en tant qu'il n'était pas honnête, il a été un immense complot ayant le vol pour but.

Et encore :

Je maintiens la déclaration que j'ai faite que la protection n'est ni plus ni moins qu'un vol délibéré, légalisé et organisé ; et bien plus, si on ne l'enraye, elle nous met sur le chemin de l'esclavage politique d'abord, et de l'esclavage industriel ensuite.

Plus tard encore la même voix disait :

Du commencement à la fin notre politique a consisté à détruire l'odieux système protecteur par le moyen du libre-échange, d'un tarif de revenu ou du libre-échange continental.

Le chef du gouvernement lui-même, à Newmarket, en 1893, disait :

Je ne serai satisfait que lorsque le dernier vestige de la protection aura disparu du territoire